

6 Société et Culture

**Justice/ Point-presse du Synamag, hier
Les magistrats revoient leur service minimum**

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

Dans une déclaration faite, hier, au Palais de justice, le Syndicat national des magistrats du Gabon, par la voix de son président Nguema Ella, a décidé de redéfinir le service minimum avec, entre autres, les déferrements tous les 15 jours.

PRES de deux mois après le déclenchement de leur grève en décembre dernier, dont la suspension reste conditionnée au départ (sic) de leur ministre de tutelle, Me Francis Nkea Ndzigue, les membres du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) ont tenu, hier, un point-presse au Palais de justice de Libreville. Dans une déclaration lue par son président, Germain Nguema Ella, par ailleurs procureur général adjoint près la Cour de cassation, le Synamag a annoncé que son service



Photo : D.R.

Germain Nguema Ella, président du Synamag (micro), lors du point-presse d'hier à Libreville.

minimum va être revu, mais avec, en prime, les déferrements tous les quinze jours. Cette décision – intervenant quelques jours après la tenue de leur assemblée générale électorale, au cours de laquelle tous les membres du bureau ont été re-

conduits – fait suite, a confié le président du Synamag, à leur rencontre, lundi dernier, avec le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet. « Pas plus tard qu'hier (ndlr, lundi) en fin d'après-midi, alors que nous bou-

notre point de presse, le bureau du Synamag a été reçu par le Premier ministre, chef du gouvernement. Au cours de cet échange, le Synamag a exprimé sa volonté de reprendre le chemin des juridictions. A son tour, le Premier ministre nous a promis une déclara-

tion imminente de M. le ministre d'Etat Nkea Ndzigue Francis. Le Synamag reste donc suspendu à cette communication et vous donne rendez-vous, afin de vous faire part de son appréciation», a édifié Germain Nguema Ella. Qu'à cela ne tienne, a-t-il poursuivi, « les magistrats se réservent le droit, pour que notre patience ne soit pas considérée comme une faiblesse, de projeter une marche de protestation et de procéder à la fermeture pure et simple de toutes les juridictions sur l'ensemble du territoire national si les pouvoirs publics continuent de rester sourds et insensibles à notre revendication.»

A cet effet, le Synamag dit mettre le président de la République (en sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature), et le Premier ministre, chef du gouvernement, devant le précédent causé par leur collaborateur le ministre d'Etat Nkea Ndzigue.

ici et ailleurs

•Santé

Mesures préventives contre la fièvre Lassa

Les autorités ivoiriennes ont pris mardi des mesures contre la fièvre hémorragique de Lassa, estimant que la Côte d'Ivoire "n'est pas à l'abri d'un risque de propagation de la maladie", qui fait des victimes dans les pays voisins. Sévissant de manière endémique au Nigeria, en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone, la fièvre de Lassa ne présente aucun symptôme dans 80% des cas, mais pour les autres, elle peut provoquer des atteintes graves, hémorragiques ou neurologiques. Depuis le début de l'année, la fièvre de Lassa a fait 31 morts dans 15 Etats du Nigeria avec, notamment, 105 personnes infectées et 31 qui ont perdu la vie dont 10 membres du personnel soignant

•Science
Culture ultra-rapide des cheveux



Photo : LRA

Des chercheurs japonais ont annoncé avoir développé une méthode de culture très rapide de follicules capillaires qui pourrait permettre à terme, selon eux, de dire adieu à la calvitie ou de remédier aux pertes de cheveux dues à la chimiothérapie ou à certaines maladies. Leur étude utilise deux types de cellules placées dans des petits récipients de silicone afin de cultiver des "germes de follicules pileux", source des petites cavités où naît et est nourri le cheveu.

•Festival

Et voilà la 68e Berlinale

La Berlinale, premier grand festival de cinéma en Europe de l'année, débute le 15 février prochain. Le festival entend mettre un coup de projecteur sur les agressions sexuelles dans l'industrie cinématographique, sous le signe de #MeToo (cri de ralliement en ligne contre le harcèlement et les discriminations sexuelles). "La Berlinale se considère comme un forum où les problèmes peuvent être débattus et où une impulsion peut être donnée. Il y aura une série d'événements organisés pour contribuer à un vrai changement", a promis le directeur de l'événement, Dieter Kosslick, annonçant notamment des conférences-débats sur la lutte contre les dérives dans l'industrie du divertissement ou sur la meilleure manière d'augmenter les financements pour les femmes dans le cinéma.

Rassemblées par AJT

**CNSS/Dates de versement des salaires/Négociations
syndicat-Direction générale
Un accord est trouvé**



Photo : SNN

Le président du Sypross, Richard Ndi Bekoung, faisant le point des négociations à la base.



Photo : SNN

Une vue des adhérents présents à l'Assemblée générale.

SNN
Libreville/Gabon

AUSSITÔT après le préavis de grève déposé par le Syndicat des professionnels de la Caisse nationale de sécurité sociale (Sypross) le 24 janvier dernier, la direction générale de l'entreprise a accepté d'ouvrir les négociations. Ce qui a conduit le Sypross, le 26 janvier dernier, à surseoir sa menace de grève, et accepter de négocier dans un climat apaisé. Ce tour de table auquel étaient conviés les membres

du bureau du Sypross, la direction générale de la CNSS et les agents du ministère du Travail a donc rendu ses conclusions lundi dernier. Hier, les responsables dudit syndicat ont tenu une assemblée générale pour faire à leurs adhérents le point des négociations. De manière générale, il en ressort que le Sypross a obtenu gain de cause. Selon Richard Ndi Bekoung, «un accord a été trouvé. Lequel permet de dire que nous avons eu raison de dénoncer les vices de procédures, notamment en

ce qui concerne le changement des dates de versements des salaires. L'inspection du Travail nous a donné raison. En attendant le respect des procédures que nous avons dénoncées, nous allons donc revenir à l'article 15 qui prévoit que l'employeur verse les salaires au plus tôt le 18, et au plus tard le 20 de chaque mois par virement ou en espèces. C'est une grande victoire pour la maison CNSS. Nous avons aussi obtenu le paiement des avances conventionnelles qui va s'effectuer durant le mois en cours pour

les agents d'exécution, et le mois prochain pour les agents de maîtrise et les cadres», a-t-il indiqué. Le seul élément de blocage lors des négociations chez les employés a été la convention collective actuellement en vigueur à la CNSS, relèvent les membres du bureau du Sypross. Selon eux, « la convention collective est plus que caduque. C'est un brouillon. Et même l'employeur reconnaît qu'elle n'est pas favorable aux salariés. » C'était aussi l'occasion pour le Sypross de louer tous les efforts consentis

par tous ceux qui ont permis l'aboutissement des négociations sur un certain nombre d'accords. Car, a rappelé le président du Sypross, «la CNSS n'a pas besoin des troubles. Nous militons plutôt pour un syndicalisme constructif, qui apporte des contributions à l'évolution de la maison», a déclaré M. Ndi Bekoung. Le président du Sypross a, par ailleurs, profité de la circonstance pour raviver ses troupes, en perspective de l'élection des délégués du personnel, prévue le 28 février 2018.